

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE LA JUSTICE ET
DE LA LEGISLATION

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU l'Ordonnance n°8/GPRD-SGG du 11 Janvier 1964,
portant Constitution de la République du Dahomey ;

VU le Décret n°33/PR du 25 Janvier 1964, portant
formation du Gouvernement ;

SUR la proposition du Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice et de la Législation ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

D É C R Ê T E :

ARTICLE 1er.- M. HOUNDETON NOUTAI Frédéric, Licencié en
Droit, titulaire du Diplôme de fin de Stage du Centre Na-
tional d'Etudes Judiciaires de BORDEAUX, est nommé Consei-
ler par intérim à la Cour d'Appel de COTONOU cumulativement
avec ses fonctions de Juge d'Instruction Spéciale.

ARTICLE 2.- Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice
et de la Législation, est chargé de l'exécution du présent dé-
cret qui aura effet à compter de la date de sa signature,
sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.-

Fait à COTONOU, le 16 Avril 1964

AMPLIATIONS:

- sid. Rép..... 5
- sid. Conseil..... 15
- .L..... 5
- .P.T.A.S..... 2
- 1
- 2
- 1
- curieur Général... 2
- sid. Cour d'Appel. 1
- curieur Rép..... 1
- éressé..... 1
- .R.D..... 1
- .G..... 4

LE PRESIDENT DU CONSEIL
CHEF DU GOUVERNEMENT,

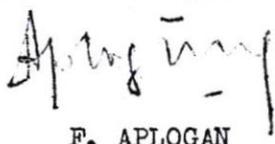
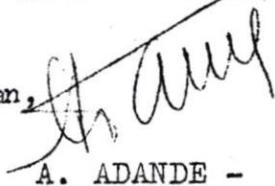
J.T. AHOMADEGBE -



S.M. APITHY - 7

Par Le Président de la République
LE GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE
ET DE LA LEGISLATION,

Le Ministre des Finances, des
Affaires Economiques et du Plan,


F. APLOGAN
A. ADANDE -